

Nomination des juges des tribunaux militaires et des tribunaux militaires d'appel

Le Conseil fédéral doit procéder à une nouvelle nomination des juges des tribunaux militaires et des tribunaux militaires d'appel pour la période administrative 2012/2015. Peuvent être nommés les officiers, sous-officiers et soldats, hommes et femmes. En règle générale, la fonction de juge au tribunal militaire d'appel implique une formation juridique. L'activité de juge dans un tribunal militaire ou un tribunal militaire d'appel est indépendante des activités de service militaire ordinaires auxquelles elle s'ajoute.

Les candidatures comprenant un bref curriculum vitae civil et militaire doivent être adressées avant le 31 juillet 2011, dernier délai, à l'Office de l'auditeur en chef, Maulbeerstrasse 9, 3003 Berne.

29 mars 2011

L'auditeur en chef de l'armée